



**MUNICIPALITÉ DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**, convoquée le 10<sup>ième</sup> jour du mois de février deux mille vingt-cinq à 19 h 30 à la Salle de conférence, située au 15 A rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

**sont présents :** M. Sébastien L'Écuyer, maire  
M. Sylvain Roy, conseiller, poste 2  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**est absent :** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1

**aussi présent:** M. Martin Côté, directeur général

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 32. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

**2. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2025
4. Acceptation des comptes
5. Résolutions
  - 5.1. Résolution 2025-02-10-01 concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires
  - 5.2. Résolution 2025-02-10-02 concernant la demande financière de Bernard Landry
  - 5.3. Résolution 2025-02-10-03 concernant le projet de Quentin Savignac
  - 5.4. Résolution 2025-02-10-04 concernant la nomination d'une substitut à la RIGMREM (Régie intermunicipale de la gestion des matières résiduelles de l'Est de la Minganie)
6. Affaires nouvelles
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2025**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 3 février 2025 soit adopté.

**4. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Sylvain Roy et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2025 pour un montant de 648 011,14 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général et moi, Martin Côté, certifié sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

**5.1. Résolution 2025-02-10-01 concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires**

**Abolition des nouvelles mesures visant à réduire le recours au *Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)* en Côte-Nord.**

Considérant que les gouvernements québécois et canadien ont annoncé de nouvelles mesures visant à réduire le recours au *Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)* par les entreprises;

Considérant que ces mesures sont excessivement préjudiciables pour un très grand nombre de services, de commerces et d'industries nord-côtiers;

Considérant que la Côte-Nord est la seule région où la population n'a pas augmenté entre 2022 et 2023, ce qui accentue la difficulté à combler les emplois;

Considérant qu'au prorata, la Côte-Nord est parmi les régions qui recourent le plus à la main-d'œuvre indépendante dans le réseau de la santé et des services sociaux;

Considérant la structure économique tant du secteur des pêches, de l'agriculture que du tourisme, où le travail saisonnier nécessite particulièrement le recours aux travailleurs étrangers temporaires (TET);

Considérant qu'en Côte-Nord, pratiquement tous les secteurs d'activités économiques embauchent des TET et des immigrants permanents;

Considérant que les mesures annoncées mettent une pression extrême sur l'économie régionale, occasionnant la réduction des services et même l'arrêt complet d'activités dans des domaines aussi essentiels que l'alimentation;

Considérant que les nouvelles mesures préconisées engendrent des difficultés, voire l'incapacité à trouver de la main-d'œuvre locale pour combler les postes occupés par les TET;

Considérant qu'il est essentiel que demeurent en vigueur les exceptions accordées pour les emplois du secteur de l'agriculture, de la transformation des aliments et des produits marins, ainsi que pour les emplois dans les domaines de la construction et de la santé;

Considérant qu'il est essentiel d'élargir les exceptions du programme, notamment au secteur d'activités touristiques;

Considérant que le PTET permet de donner accès à un grand nombre de travailleurs qualifiés et disponibles;

Considérant que les particularités régionales doivent être prises en compte;

Considérant que le PTET est garant de la vitalité des régions, de la compétitivité des entreprises, de la rétention des investissements et de l'attractivité de la Côte-Nord.

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

De demander aux gouvernements provincial et fédéral de considérer la Côte-Nord comme une région d'exception ne devant pas être soumise aux nouvelles modifications du *Programme des travailleurs étrangers temporaires*, et ce, afin de maintenir l'économie régionale.

## **5.2. Résolution 2025-02-10-02 concernant la demande financière de Bernard Landry**

Considérant le projet d'écriture de M. Bernard Landry intitulé « La petite histoire de Washtawoka, Île-à-Michon et Aguanish »;

Considérant l'importance que la municipalité accorde à l'histoire de sa région;

Considérant le curriculum vitae de M. Landry,

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents de contribuer financièrement au projet de M. Landry pour un montant de 150 \$.

## **5.3. Résolution 2025-02-10-03 concernant le projet de Quentin Savignac**

Considérant le projet « Caudex » de M. Quentin;

Considérant les retombées positives pour la qualité de vie des citoyen.ne.s de Baie-Johan-Beez et pour ses attraits touristiques;

Considérant le curriculum vitae de M. Savignac,

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'appuyer le projet « Caudex » de M. Savignac.

**5.4. Résolution 2025-02-10-04 concernant la nomination d'une substitut à la RIGMREM (Régie intermunicipale de la gestion des matières résiduelles de l'Est de la Minganie)**

Considérant l'importance de la RIGMREM pour la municipalité;

Considérant la nécessité de nommer un.e substitut à Sébastien L'Écuyer, maire, comme administrateur de la RIGMREM lorsque celui-ci ne peut être présent aux séances de la RIGMREM;

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Sylvain Roy et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, de nommer Maryse Bourque comme substitut à Sébastien L'Écuyer, maire, administrateur de la RIGMREM.

**6. Affaires nouvelles**

**7. Varia**

**8. Période de questions**

**9. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 29.

---

Martin Côté  
secrétaire

---

Sébastien L'Écuyer  
Maire

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.